

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 23 février 2026

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 17/02/2026
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 17/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Lagarrigue, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°032-2026 – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation (G.E.M.A.P.I.) Participation au deuxième Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I. 2) du Bassin versant du Lot – 2026-2032 Annexe 29 : cartographie du périmètre du PAPI du Lot + projet de lettre d'intention Annexe 30 : statuts du SMAVLOT Annexe 31 : délibérations n°096-2025 et n° 127-2025 Annexe 32 : projet de lettre d'intention	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 26/02/2026 Publication : 26/02/2026
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain					X	
	BIDET Valérie					X	
	MÉLON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	DUCOS Laurence	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie					X	
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					

LAGARRIGUE	JEANNET Patrick	X			
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X			
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X		Arrivée à 17h52 - délibération 004-2025	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h52 - délibération 004-2025	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques				X
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		40	1		5

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Guy CLUA

<p>Délibération n°032-2026 – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation (G.E.M.A.P.I.)</p> <p>Participation au deuxième Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I. 2) du Bassin versant du Lot – 2026-2032</p> <p>Annexe 29 : cartographie du périmètre du PAPI du Lot + projet de lettre d'intention</p> <p>Annexe 30 : statuts du SMAVLOT</p> <p>Annexe 31 : délibérations n°096-2025 et n° 127-2025</p> <p>Annexe 32 : projet de lettre d'intention</p>	<p>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 26/02/2026</p> <p>Publication : 26/02/2026</p>
---	--

Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un second dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations 2 (P.A.P.I. 2) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit P.A.P.I.

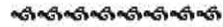
La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage des actions suivantes :

- « Réfection de la digue du 'Péage' à Aiguillon » ;
- « Programme de reprise des déversoirs du tronçon de digue de Port-Sainte-Marie : 'Monplaisir' et 'Primet-Bas' »

L'action « **Accompagnement à la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat individuel, des bâtiments publics et des activités économiques sur le bassin du Lot (diagnostics)** », visée lors de la délibération n°096-2025 du Conseil communautaire, est retirée de la lettre d'intention, au profit d'une maîtrise d'ouvrage exercée par le S.M.A.V.L.O.T., en application du point 4 de l'article 2 des statuts dudit syndicat.

Afin de pouvoir participer au P.A.P.I. 2 du Lot, et de pouvoir demander les subventions associées aux deux projets visés, la Communauté de Communes doit produire une lettre d'intention démontrant sa volonté d'engagement.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer un tel document, mettant en avant la participation de la collectivité au P.A.P.I. 2 du Lot, et plus particulièrement aux actions visées plus haut.



- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'article L.211-7 du Code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2010-200-80, en date du 19 juillet 2010, autorisant la digue de Port-Sainte-Marie comme ouvrage de classe C,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010-200-79, en date du 19 juillet 2010, autorisant la digue sur les communes d'Aiguillon et de Nicole comme ouvrage de classe C ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 82-2018-07-09-003, en date du 16 juillet 2018, rendant exécutoires les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47, portant transfert de l'ITEM 12 « animation générale des dispositifs liés à l'eau », de l'article L 211-7 du code de l'Environnement, au S.M.A.V.L.O.T. ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, et notamment le chapitre I relatif à la compétence G.E.M.A.P.I. (gestion des milieux aquatiques et prévention inondation) ;
- Vu** la délibération n°153-2025 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2025 portant définition de l'intérêt communautaire, et spécifiquement son article 1.4 relatif à l'exercice de la compétence G.E.M.A.P.I. ;
- Vu** la délibération n° 096-2025 du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2025, autorisant le Président la lettre d'intention du P.A.P.I. 2 ;
- Vu** la délibération n°127-2025 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2025, autorisant le Président à signer les actes relatifs aux demandes de subventions liées au projet de réhausse du déversoir de Monplaisir, situé sur le tronçon de digue de Port-Sainte-Marie ;
- Vu** l'avis n°2026-03 favorable de la Commission GEMAPI, en date du 21 janvier 2026 ;

Considérant le périmètre couvert par le P.A.P.I. du Lot ;

Considérant la nécessité de reprendre la portion de digue dégradée au lieu-dit « le Péage », sur le tronçon de la digue d'Aiguillon, composant le Système d'endiguement de la Confluence Lot-Garonne,

Considérant la nécessité d'intervenir sur les déversoirs dénommés « Monplaisir » et « Primet-Bas » de Monplaisir, situés sur le tronçon de digue de Port-Sainte-Marie, en vue de travaux de reprise ;

Considérant la nécessité de produire une lettre d'intention, pour bénéficier des subventions allouées au P.A.P.I. 2 du Lot.

Considérant la nécessité de rappeler les décisions prises antérieurement ;

Ceci exposé,

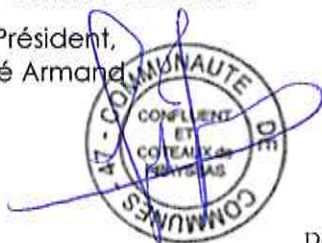
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Décide de** modifier la délibération n°096-2025 du Conseil communautaire, en retirant l'action d'« Accompagnement à la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat individuel, des bâtiments publics et des activités économiques sur le bassin du Lot (diagnostics », et en ajoutant l'action de « Réhausse du déversoir de 'Monplaisir', situé sur le tronçon de digue de Port-Sainte-Marie » ;
2. **Autorise** le Président à signer la lettre l'intention du P.A.P.I. 2, intégrant les actions :
 - a. « Réfection de la digue du 'Péage' à Aiguillon » ;
 - b. « Réhausse du déversoir de 'Monplaisir', situé sur le tronçon de digue de Port-Sainte-Marie »
3. **Autorise** le Président à signer les documents relatifs aux demandes de subventions, en lien avec ces actions ;
4. **Autorise** le Président à signer les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



Le secrétaire de séance,
Guy Clua

